

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 12 juillet 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 8, 9 et 10 juillet 2013

2013 DJS 210 Subvention (1.040.000 euros) avec convention avec la SASP Paris Levallois au titre de la saison 2013-2014.

M. Jean VUILLERMOZ, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 25 juin 2013, par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à la SASP Paris Levallois ;

Sur le rapport présenté par M. Jean VUILLERMOZ, au nom de la 7e Commission,

Délibère :

Article 1 : M. le Maire de Paris est autorisé à signer une convention d'objectifs et de partenariat, dont le texte est joint à la présente délibération, avec la SASP Paris Levallois, 141, rue Danton 92300 Levallois.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 1.040.000 d'euros est attribuée à la SASP Paris Levallois (X02989), au titre de la saison sportive 2013-2014.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, nature 6574, rubrique 40, ligne VF88002, mission 521 des budgets de fonctionnement de la Ville de Paris de 2013, 2014 et suivants, sous réserve de la décision de financement.